

Démarche de Transition Énergétique de MACS

*« Une démarche de Territoire à Energie
Positive - TEPOS*

*Le programme opérationnel du Plan
Climat Energie Territoire - PCET »*

2014 - 2020



MACS : agir sur notre territoire

SOMMAIRE

1. Résumé	3
2. Introduction et contexte général	5
2.1. Des ressources fossiles limitées.	5
2.2. Le réchauffement climatique	6
2.3. Programme de Transition Energétique et Plan Climat Energie Territorial (PCET) ...	7
3. Diagnostic énergétique du territoire.....	8
3.1. La consommation énergétique du territoire	8
3.2. Les sources d'approvisionnement énergétique.....	9
3.3. La facture énergétique du territoire	9
3.4. La balance commerciale énergétique	10
3.5. Perspectives d'évolution de la facture énergétique	10
3.6. Les gisements d'économie d'énergie	11
3.7. Les gisements de production d'énergie renouvelable	14
3.7.1. Synthèse.....	14
3.7.2. Biomasse	15
3.7.3. Eolien.....	16
3.7.4. Solaire.....	17
3.7.1. Géothermie	17
3.7.2. Energies marines, technologie houlomotrice	19
4. Enjeux et objectifs stratégiques.....	21
4.1. Enjeux	21
4.2. Rôle de la collectivité.....	21
4.3. Objectifs stratégique : devenir un territoire à énergie positive.....	22
4.3.1. Un engagement pertinent.....	22
4.3.1. L'adhésion de MACS au réseau national des TEPOS.....	22
4.3.2. Une dynamique régionale.....	23
5. Organisation de la démarche	24
5.1. Pilotage et mobilisation.....	24
5.2. Calendrier prévisionnel	25

1. Résumé

- **Le contexte :**

La Communauté de communes MACS s'est engagée, lors du conseil communautaire du 22 Septembre 2014, dans une démarche de transition énergétique visant un territoire à énergie positive. Les principaux enjeux de cet engagement sont :

- la **préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique.**
- la **création d'emplois, non-délocalisables**, dans le domaine de la rénovation énergétique, de la construction et de l'exploitation des équipements de production d'énergies renouvelables.
- le **maintien de la compétitivité des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages**, dans un contexte d'augmentation du prix des énergies.

- **Le rôle clé des communautés de communes :**

La transition énergétique étant fondée, d'une part, sur des politiques majeures d'efficacité, qui seront largement conduites et exécutées par des **actions locales**, ainsi que, d'autre part, sur le développement des énergies renouvelables au plus près des potentiels disponibles, les territoires sont le **maillon clef de la mise en œuvre de la transition énergétique.**

La politique de transition énergétique met en œuvre :

- la **mobilisation des acteurs locaux** afin que chacun se réapproprie la question de l'énergie,
- la **conduite d'actions concrètes** de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable.

Le projet de loi de programmation pour la transition énergétique reconnaît ce rôle clef des collectivités.

- **Le diagnostic du territoire :**

Le diagnostic énergétique du territoire a permis de mettre en évidence une consommation de 1 750 Giga Watt heures (GWh)¹ soit l'équivalent de 150 Millions de litres de pétrole par an. Le secteur résidentiel est le premier consommateur avec 36 % des volumes.

Les dépenses annuelles d'énergies sont estimées à environ **180 Millions d'euros** par an pour le territoire. Ce montant pourrait doubler sur les dix prochaines années compte tenu des augmentations prévisibles du prix des énergies.

Le chiffre d'affaire total de la production d'énergies renouvelables est estimé à 8 Millions d'euros, essentiellement grâce au bois énergie (37 % des consommations du secteur résidentiel) et au solaire photovoltaïque. **Le déficit de la balance commerciale énergétique du territoire est d'environ 170 Millions d'euros par an.**

- **Les gisements à exploiter :**

¹ Donnée 2011, Source : Observatoire Régional de l'Energie et du Changement Climatique Aquitain - ORECCA.

Le gisement total d'économie d'énergie, estimé à 30 % des consommations (essentiellement dans le secteur résidentiel et tertiaire), **représente un potentiel de 54 Millions d'euros d'économies d'énergie par an** [cf 3.6 *Les gisements d'économie d'énergie*].

Les gisements de production d'énergie renouvelable à développer sont, la **biomasse (bois énergie et méthanisation)**, dont il convient d'assurer un développement maîtrisé, **l'énergie solaire**, **l'éolien** (malgré la contrainte militaire du radar de DAX) et **l'énergie de la houle**.

- **Devenir un territoire à énergie positive**

L'ambition de la Communauté de communes MACS est de mener de front le développement des économies d'énergies et des énergies renouvelables. Le territoire de MACS, d'une densité de 93 habitants/km², pourrait ainsi disposer de ressources suffisantes pour se projeter vers un territoire à énergie positive.

Pour mener à bien une telle démarche, l'organisation suivante est mise en place :

- La création d'un comité d'un comité de pilotage et d'un comité technique associé, composé des institutions ayant des prérogatives en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique, à savoir : le conseil régional, le conseil général, le SYDEC, l'ADEME, les services de l'Etat et MACS.
- La tenue de « Rendez-vous de la transition énergétique » pour mobiliser les acteurs locaux, à savoir, les chambres consulaires, les syndicats professionnels, les associations, les acteurs économiques du secteur, les organismes publics et parapublics concernés. Ces rendez-vous seront des lieux d'information, de débats et de concertation.
- L'élaboration d'un plan d'action par approche thématique, qui pourrait concerner le patrimoine des collectivités, l'habitat, le bois énergie, la méthanisation, l'investissement citoyen, la mobilité électrique, les réseaux intelligents et les énergies marines. De nouvelles thématiques de travail pourront être développées selon l'évolution du contexte technique, réglementaire et économique.

L'organisation de la démarche, qui s'inscrit par nature sur la durée, est basée sur le principe de l'amélioration continue. Ce principe permet d'adapter annuellement les actions en fonction de leur évaluation et des évolutions du contexte technique, économique et réglementaire.

2. Introduction et contexte général

La transition énergétique est l'évolution vers une société moins dépendante des ressources fossiles et nucléaires. Elle doit répondre à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour maintenir l'équilibre climatique planétaire.

2.1. Des ressources fossiles limitées.

La consommation mondiale d'énergie poursuit une forte augmentation.

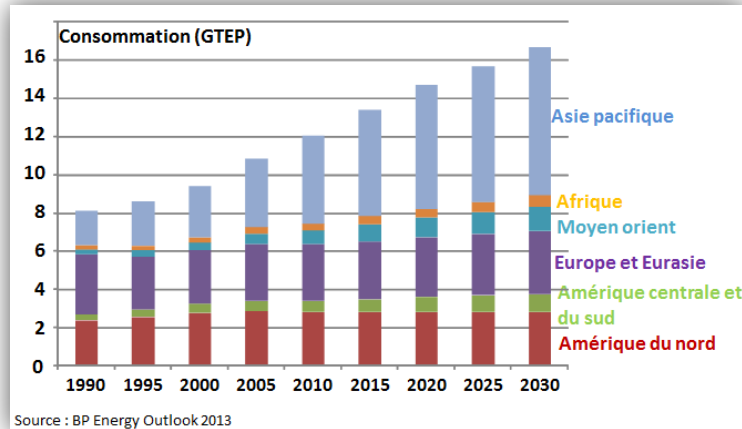


Figure 1 : Perspective d'évolution de la consommation d'énergie, BP Energy Outlook 2013

« Les réserves courantes mondiales de pétrole et de condensats sont comprises entre 960 et 1060 Gb. Elles sont inférieures aux réserves déjà produites, ce qui suggère un déclin prochain de la production mondiale » Yves Mathieu, Panorama IFP² 2010.

Le graphique suivant présente la production d'énergie fossile depuis 1850 et jusqu'en 2200.

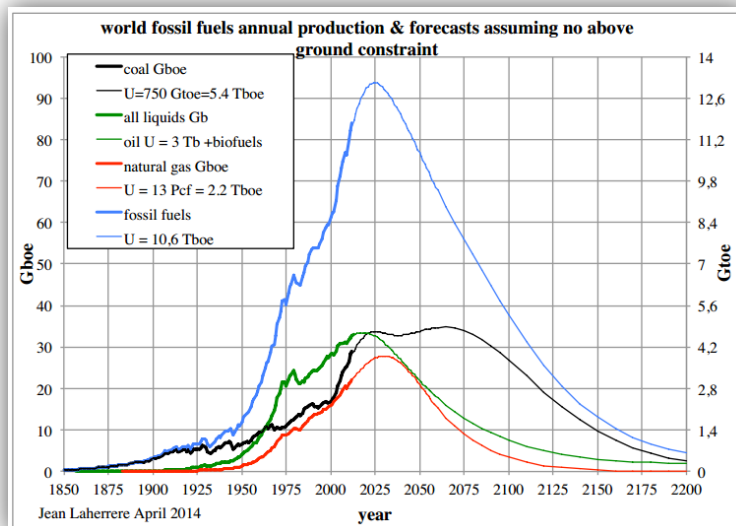


Figure 2 : Evolution de la production annuelle mondiale d'énergie fossile de 1850 à 2200³

² IFP : Institut Français du Pétrole

³ Fossil Fuels = énergies fossiles, coal = charbon, all liquids = pétrole y compris non conventionnels, Gboe = Giga barils oil equivalent (Milliard de barils équivalent pétrole)

La prospective du précédent graphique jusqu' à 2200 dépend de nombreux facteurs. Il est toutefois important de noter que l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) a reconnu en 2010 que la production de pétrole conventionnel avait atteint son pic de production maximal en 2010.

2.2. Le réchauffement climatique

La présence de gaz à effet de serre permet à la terre de disposer d'un climat favorable à la vie. L'excès de gaz à effet de serre, produits par les activités humaines et principalement la combustion d'énergies fossiles conduit à l'augmentation de la température du climat.

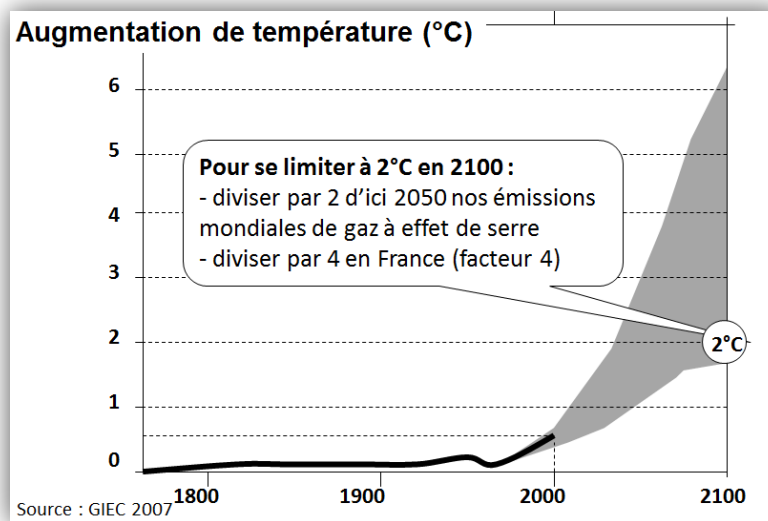


Figure 3 : Prévisions d'augmentation des températures

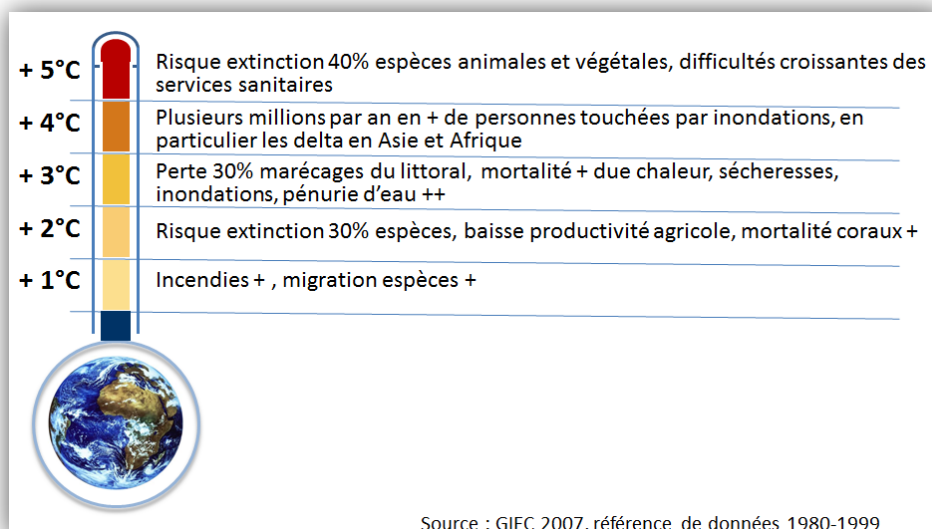


Figure 4 : Conséquences du réchauffement climatique

Les scénarios tendanciels montrent une augmentation probable du climat jusqu'à +6°C. Une limitation à +2°C serait acceptable pour l'évolution de la vie sur terre. Pour cela il faut réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre (Division par 4 pour la France).

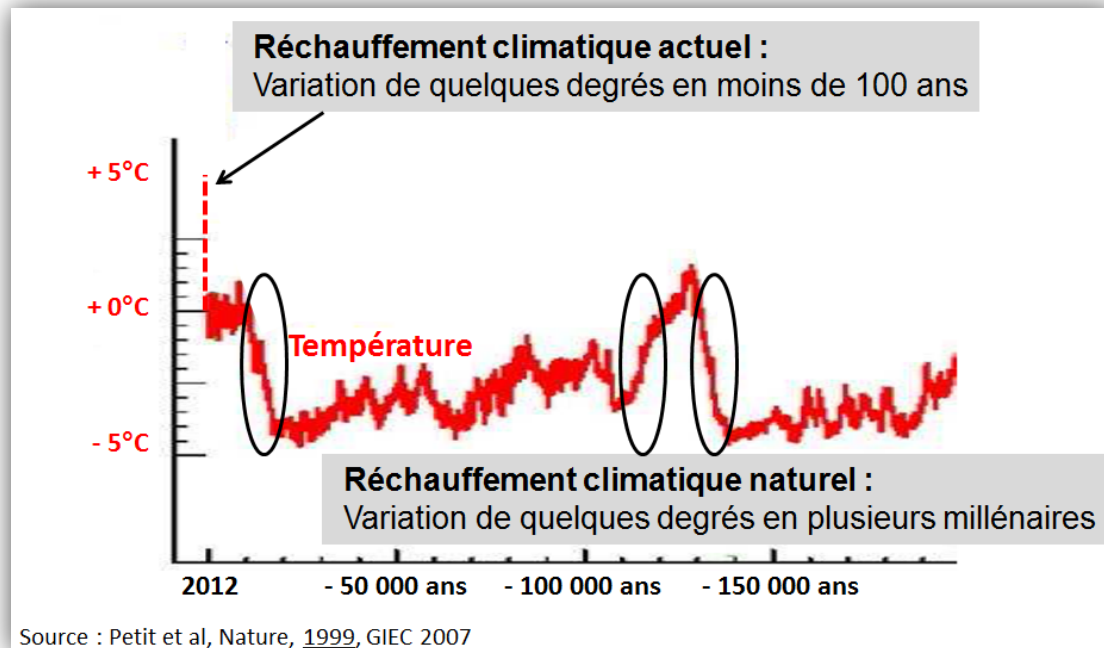


Figure 5 : Historique des évolution de température (échelle inversée)

Le danger du réchauffement planétaire actuel est causé par sa rapidité qui ne permet pas aux espèces vivantes de s'adapter.

2.3. Programme de Transition Energétique et Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Le Conseil Communautaire de MACS a adopté son PCET en décembre 2012, dont le plan d'action était centré sur le patrimoine et les services de la collectivité, conformément à la aux exigences de la réglementation.

La présente démarche de « Transition Energétique » constitue la déclinaison territoriale du Plan Climat Energie Territorial.

3. Diagnostic énergétique du territoire

3.1. La consommation énergétique du territoire

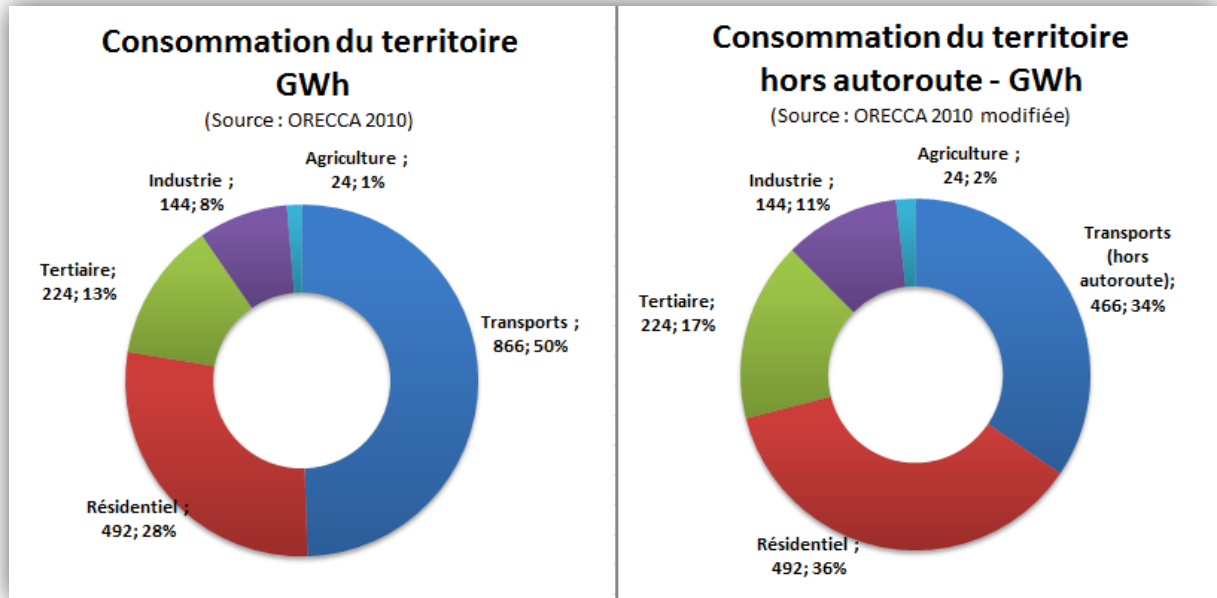


Figure 6 : Consommation d'énergie du territoire de MACS, source ORECCA 2010 et estimation⁵

L'ensemble des consommations énergétiques du territoire de MACS sont de 1 750 GWh soit 30.3 MWh⁴ par habitant, très légèrement supérieur à la moyenne régionale (29.6MWh par habitant).

Le poids du secteur des transports est très important par rapport à la moyenne régionale : 15 MWh par habitant contre 9.4 MWh par habitant au niveau régional. Ces consommations sont générées en grande partie par le transport autoroutier qui représente près de la moitié des consommations liées au transport⁵.

La consommation énergétique annuelle du territoire, hors transport autoroutier, s'établit à 1 350 GWh soit l'équivalent de près de 120 millions de litres de pétrole, soit plus de 2100 litres par habitant.

La somme des consommations du secteur résidentiel et tertiaire représente 53 % des consommations.

⁴ MWh : Méga Watt Heure. 1MWh = 1 kWh

⁵ Les données fournies par l'ORECCA ne permettent pas de discriminer avec précision les consommations du secteur autoroutier. Une comparaison avec des territoires équivalents permet d'estimer cette consommation à 400 GWh.

3.2. Les sources d’approvisionnement énergétique

Les consommations d’énergie liées à au transport autoroutier ne sont pas prises en compte dans les chiffres ci-dessous. Le total des approvisionnements s’établit ainsi à **1 350 GWh par an**.

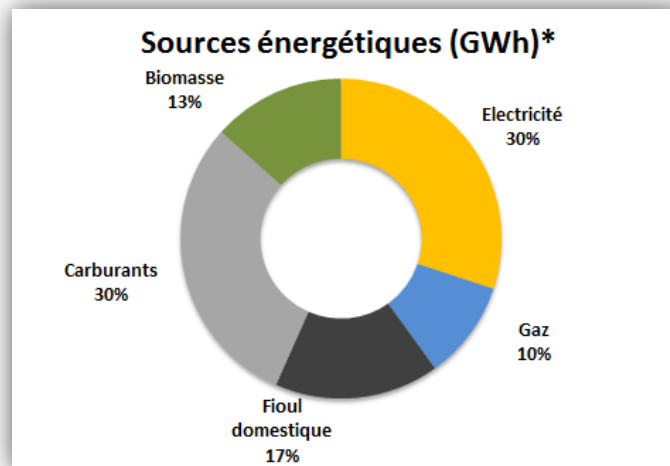


Figure 7 : Source énergétiques du territoire

- **87 %** de l’énergie consommée sur le territoire ne proviennent pas de source renouvelable.
- **13 %** provient de l’utilisation de bois énergie.
- L’électricité représente **30%** de l’approvisionnement énergétique du territoire.

La production d’énergie solaire photovoltaïque représente **0.44 %** [au 31/12/2012] de la consommation d’énergie du territoire et **1.5 %** de la consommation d’électricité.

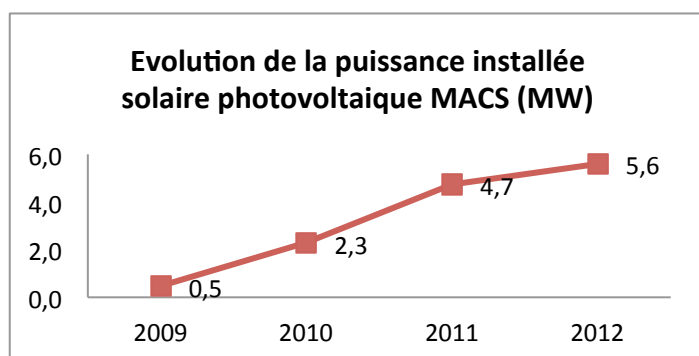


Figure 8 : Evolution de la puissance solaire photovoltaïque, source ERDF

3.3. La facture énergétique du territoire

Les dépenses totales du territoire sont estimées à environ **180 Millions d’euros TTC par an⁶**.

⁶ hors transport autoroutier

Ce coût représente le coût final pour l'utilisateur. Il intègre les frais de production et d'acheminement⁷.

3.4. La balance commerciale énergétique

Le chiffre d'affaire total des énergies renouvelables est estimé à 8 Millions d'euros. **Le déficit de la balance commerciale énergétique est d'environ 172 Millions d'euros par an.**

3.5. Perspectives d'évolution de la facture énergétique

Compte tenu de la forte dépendance aux énergies fossiles non renouvelables, la facture énergétique est fortement dépendante du contexte géopolitique. Le risque de crise énergétique est élevé et aurait pour conséquence une forte hausse des prix.

L'augmentation annuelle moyenne du prix des énergies fossiles durant la dernière décennie est de **10%** et de **4.6% pour l'électricité**.

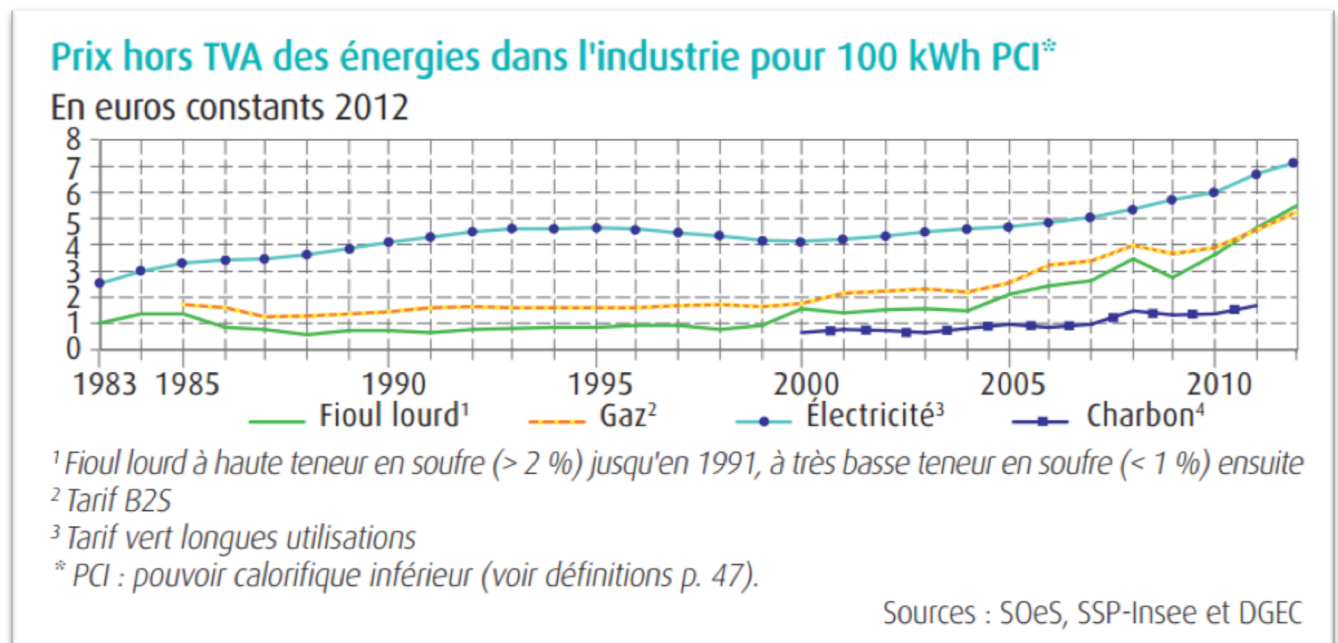


Figure 9 : Evolution du prix des énergies dans l'industrie

⁷ A titre d'illustration la part fourniture d'énergie représente 32% d'une facture d'électricité d'un ménage. Le reste étant affecté à l'acheminement, 32%, les différentes taxes et contribution, 30% et les frais commerciaux, 6%.

- **Vulnérabilité et incertitude liées à l'évolution du prix des énergies :**

- **Le pétrole :**

« Le contexte géopolitique a donc une nouvelle fois largement pesé sur le prix du pétrole, qui réagit avec une très forte sensibilité à la moindre tension. Les conditions de l'équilibre du marché pétrolier sont à l'origine de cette réactivité. Le marché pétrolier est en effet un marché à flux tendu avec de très faibles marges de manœuvre [...]. Toute instabilité effective ou supposée a donc un effet important sur le prix. »

Guy Maisonnier , IFPEN⁸, Panorama 2014, Contexte pétrolier 2013 et tendances

- **L'électricité :**

« Le coût du MWh d'énergie électrique française est sous-estimé »

« Le coût de la filière nucléaire est plus élevé qu'on ne le dit, dès lors qu'on y intègre les charges publiques de toute nature imputables à la filière, telles que les dépenses de recherche, la garantie implicite de l'État en cas d'accident, les coûts de démantèlement, de gestion des déchets ou de transparence à propos de la sûreté. »

« Le manque d'investissement dans le réseau de transport et de distribution est patent. »

Rapport d'enquête du sénat sur le prix de l'électricité – Juillet 2012

Compte tenu des perspectives d'augmentation et volatilité du prix des énergies, le coût cumulé des dépenses énergétiques du territoire sur les 20 prochaines années est susceptible de varier du simple au double soit de 5 à 10 Milliards d'euros⁹.

Personne ne peut, aujourd'hui, garantir la stabilité du prix des énergies sur le long terme. Cette situation constitue une menace sur l'économie et le pouvoir d'achat.

*A titre de comparaison, le coût de revient de production par énergie éolienne (hors acheminement et équilibrage du réseau) serait de **2.2 Milliards d'euros**¹⁰ pour la consommation équivalente, sur 20 ans.*

3.6. Les gisements d'économie d'énergie

« L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas »

⁸ IFPEN = Institut Français du Pétrole et des Energies Nouvelles

⁹ En euros courants. Un taux moyen d'augmentation de 4% du prix des énergies aboutit à un total de 5 Milliards d'euros. Le total est de 10 Milliards d'euros pour un taux de 10%.

¹⁰ Prix en euros courants, calculé à partir du tarif d'achat du mégawattheure défini par l'Etat, soit 82 euros du mégawattheure pendant 10 ans.

Le Schéma Régional Air Energie Climat (SRCAE), arrêté le 15 Novembre 2012, a permis de chiffrer les gisements mobilisables d'économie d'énergie selon les différents secteurs d'activité.

Deux scénarios ont été proposés :

- le scénario grenelle +, dont la trajectoire amène la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre en 2050, le « facteur 4 »,
- le scénario Durban, dont la trajectoire amène la division par 6 des émissions de gaz à effet de serre en 2050, le « facteur 6 »,

L'application du scénario « facteur 6 » aux caractéristiques du territoire de MACS conclut aux résultats suivants :

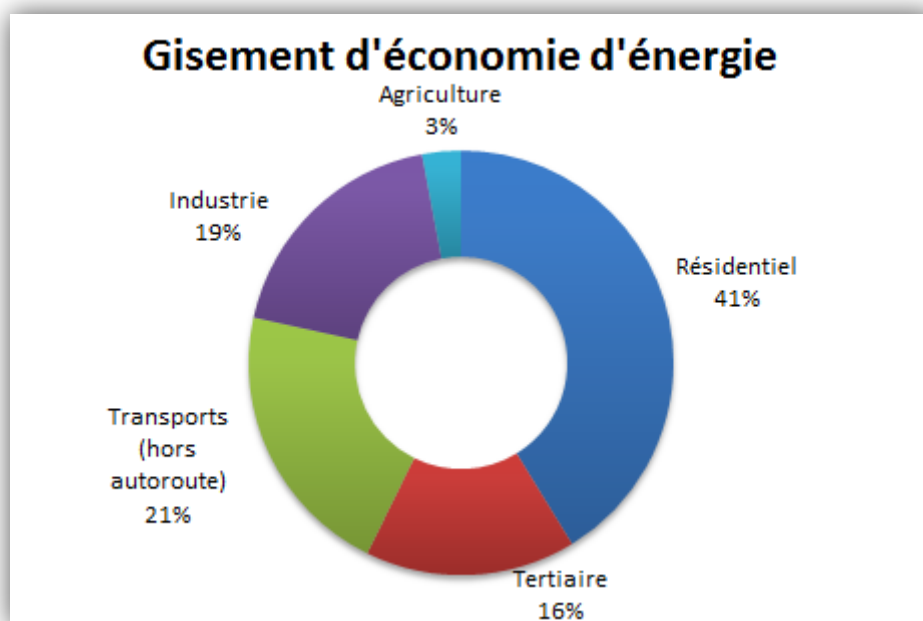


Figure 10 : Gisement brut d'économie d'énergie réalisé à partir des hypothèses du SRCAE

Le gisement d'économie d'énergie et de gaz à effets de serre se situe à **57% dans le secteur de l'habitat et le tertiaire.**

- **Approche macro-économique du gisement d'économie du secteur résidentiel et tertiaire :**

A titre indicatif, un programme de rénovation énergétique globale de l'ensemble du patrimoine résidentiel et tertiaire pourrait coûter **1.4 Milliards d'euros d'investissements**¹¹ pour **1.8 Milliards d'euros d'économie de fonctionnement** cumulée sur 20 ans.

En cas de crise énergétique, si l'augmentation du prix des énergies maintient son niveau de 10% par an, l'économie de fonctionnement pourrait atteindre **3.6 Milliards d'euros sur 20 ans**.

« ECONOMISER L'ENERGIE : LE GRAND CHANTIER DU BATIMENT POUR CREER DES EMPLOIS ET FAIRE BAISSER LES FACTURES

Les économies d'énergie sont l'un des deux piliers majeurs du projet de loi et du nouveau modèle énergétique français dont elle est porteuse : l'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas.

Le secteur du bâtiment, premier consommateur d'énergie, devant les transports et l'industrie, et fort émetteur de gaz à effet de serre, représente un gisement prioritaire d'économies d'énergie et de créations d'emplois dont l'ampleur justifie un puissant effort d'incitation et d'accompagnement des ménages et des professionnels.


























C'est tout l'enjeu de la rénovation et de l'isolation thermique des bâtiments et des logements existants, du renforcement des performances énergétiques des constructions nouvelles [...]. »

Extrait de l'exposé des motifs du projet de loi sur la transition énergétique - 30 Juillet 2014

¹¹ Estimation en euros courants

3.7. Les gisements de production d'énergie renouvelable

3.7.1. Synthèse

Filière	Biomasse	Eolien	Solaire	Géothermie	Énergie marine Houlomoteur	Énergie hydraulique
Gisement brut		 grande hauteur				
Contraintes		 Schéma Régional Éolien (SRE)				
Vecteurs énergétiques	  		 	 		
	 électricité		 chaleur		 biogaz	

Les gisements de production d'énergie renouvelable à développer sont, la **biomasse (bois énergie et méthanisation)**, dont il convient d'assurer un développement, **l'énergie solaire**, **l'éolien** (malgré la contrainte militaire du radar de DAX) et **l'énergie de la houle**.

3.7.2. Biomasse

Le territoire de MACS dispose d'un important gisement de biomasse, en premier lieu le bois en tant que sous-produit ou produit de l'industrie sylvicole et en second lieu le gisement de sous-produits agricoles et les déchets organiques (industries agroalimentaires, exploitations agricoles, ménages, restauration, commerces).

A l'heure actuelle 32 000 tonnes de bois sont utilisés en tant que bois buche. Certains industriels de l'industrie du bois utilisent leurs propres connexes pour alimenter leur process en chauffage. Le lycée de St Vincent de Tyrosse et le collège de St Geours de Marenne sont également équipés de chaufferies bois.

Le développement de la valorisation bois énergie doit être accompagné afin d'optimiser la valorisation locale dans le respect de l'ensemble des filières de l'industrie du bois.

Les perspectives de valorisation énergétique de la biomasse sont les suivantes :

- **Bois énergie :**

- **Développement des équipements individuels pour l'habitat.**

Le remplacement des foyers ouverts par des équipements performants permet un développement important à consommation constante de bois.



- **Développement de chaufferies collectives**

Ces développements doivent s'accompagner d'une structuration de l'approvisionnement dans une logique de circuits courts.

- **Méthanisation :** Valorisation des gisements de matière organiques fermentescibles :

- Effluents d'élevages,
- Sous-produits agricoles,
- Déchets organiques des industries agro-alimentaires
- Boues des stations d'épuration
- Fraction fermentescibles des ordures ménagères, déchets de restauration, commerces et grandes surfaces.

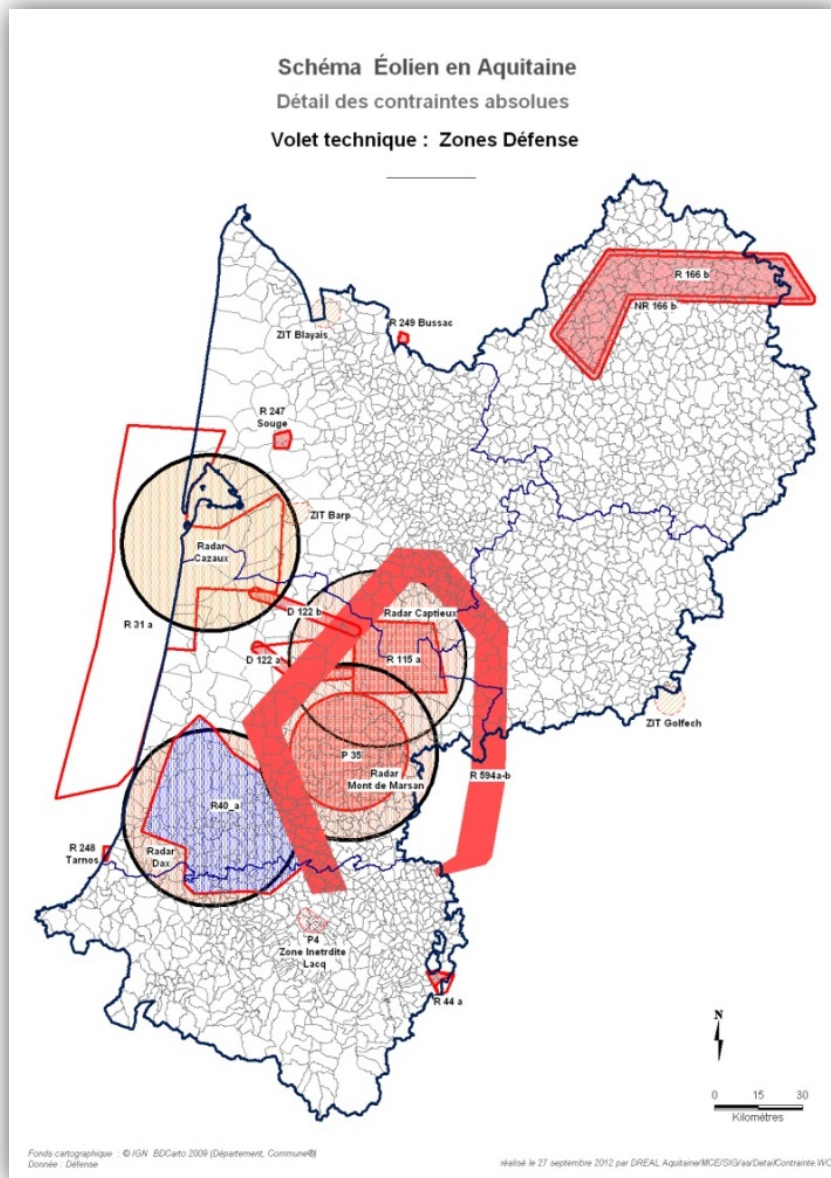


3.7.3. Eolien

Le territoire dispose d'un gisement éolien grande hauteur (150m).

Cependant le schéma régional éolien (SRE), approuvé le 15 Novembre 2012, classe quasiment la totalité du territoire en zone de contrainte absolue.

Cette contrainte provient essentiellement : de **la zone militaire lié au Radar de DAX** et des sites inscrits pour la protection des paysages et du patrimoine,



3.7.4. Solaire

Le territoire de MACS dispose d'un bon niveau d'ensoleillement.

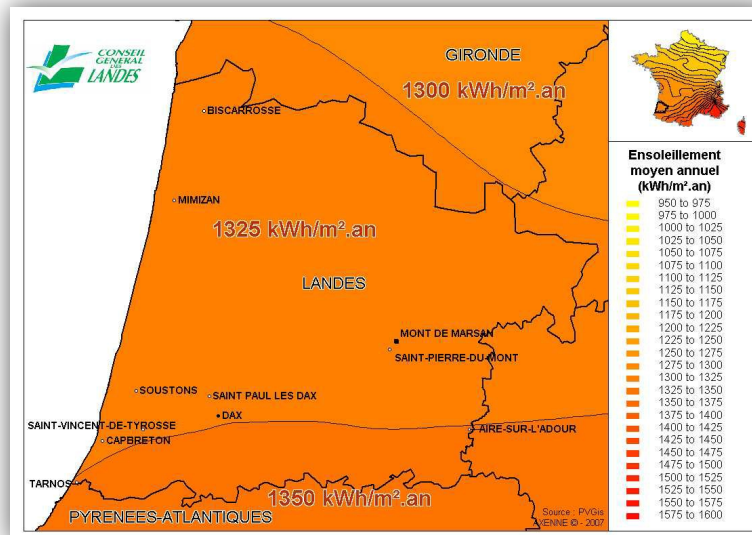


Figure 11 : Ensoleillement moyen du département

Le potentiel de développement est le suivant :

- **Solaire photovoltaïque** : En priorité sur les toitures de bâtiment ou les sols artificialisés.

Perspectives :

- si 100% des 9.7 millions de m² de toitures du territoire étaient couvertes de panneaux solaires, la production totale serait équivalente à toute la consommation d'énergie du territoire.
- On peut raisonnablement estimer que 10 % des toitures sont propices à l'installation de panneaux solaires. Cela représenterait 155 MW de puissance installée soit 170 GWh de production annuelle.

- **Solaire thermique** : En priorité pour la production d'eau chaude sanitaire sur les bâtiments utilisés régulièrement et en été.

A titre indicatif : Le potentiel théorique de production d'eau chaude solaire est de 60 000 m² pour les besoins des résidences principales soit 30 GWh¹² de production annuelle. Le secteur résidentiel touristique présente également un gisement important.

3.7.1. Géothermie

¹² Chiffre obtenu à partir de l'hypothèse suivante : en moyenne 1m² par habitant et une productivité théorique de 500kWh/m².

Il faut distinguer les différents types de ressources selon le tableau suivant :

Ressource :	Très basse énergie	Basse énergie	Moyenne et haute énergie
Température :	< 30°C	< 90°C	> 90°C
Utilisation :	Production de chaleur par le biais de Pompe à Chaleur (PAC)	Production de chaleur	Production de chaleur ou d'électricité
Potentiel du territoire	Non soumis à des ressources particulières du territoire.	Oui	Incertain

Concernant les ressources de la basse et de la moyenne énergie, les informations de l'hydrogéologue du conseil général sont les suivantes :

Les forages de prospection pétrolière réalisés à partir des années 60 constituent les seules informations directes de la ressource en profondeur. Il en existe plusieurs sur le territoire de MACS dont certains ont atteint un aquifère profond à eau chaude. Par exemple :

- le forage Ss2 (sur la commune de Magescq) profond de 2000 m,
- le forage LF7 (sur la commune de Moliets), profond de 1220 m,
- le forage L1 (sur la commune de Labenne) profond de 4240 m.

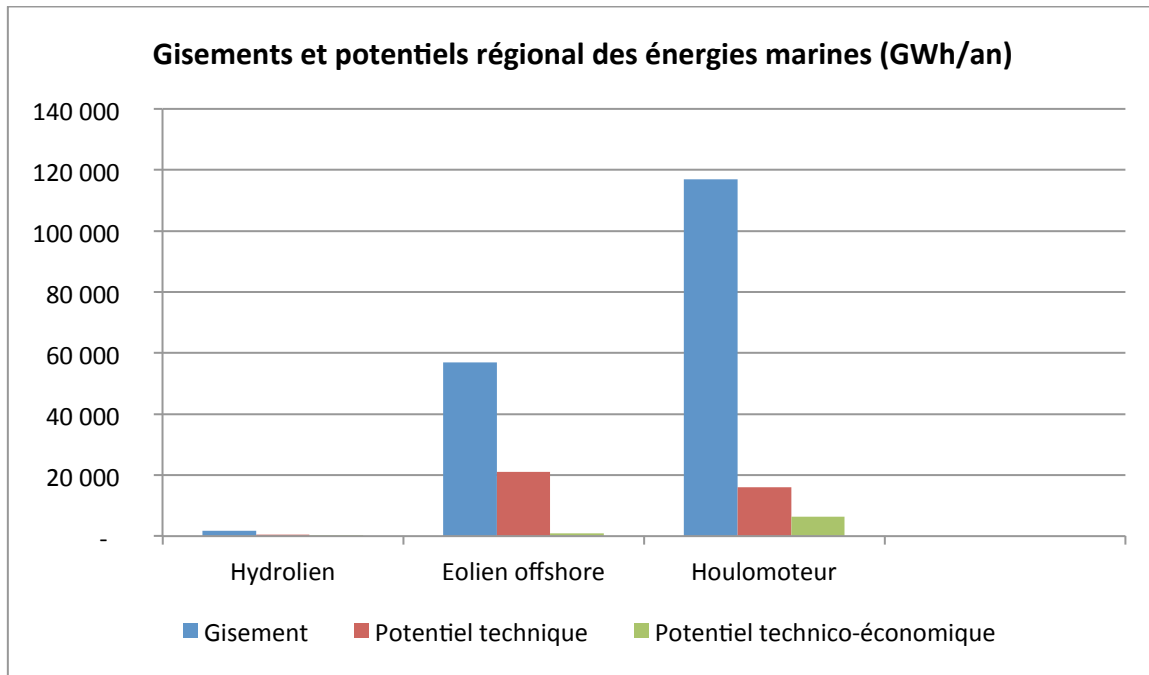
Dans le meilleur des cas (forage de Labenne), la température de l'eau disponible a été estimée à 69°C.

La géologie profonde montre que l'aquifère à eau chaude n'est pas à la même profondeur partout : à la faveur de plis ou de dômes (comme à Moliets, Soustons ou Magescq), on peut le trouver aux alentours de 1000m. Ce sont ces secteurs qui pourraient être étudiés précisément dans un but de géothermie. La température de l'eau serait comprise entre 50 et 60 °C (comme estimé sur le forage Ss2 de Magescq).

Sans autre étude ou recherche plus poussée, il semble qu'on ne puisse pas envisager de géothermie à moyenne ou haute énergie sur le territoire.

3.7.2. Energies marines, technologie houlomotrice

Le GIP Littoral a réalisé une étude du potentiel des énergies marines du littoral aquitain parue en Novembre 2012.



L'approche comparative réalisée met en avant un potentiel important en matière d'énergie houlomotrice, du fait même des conditions naturelles liées à l'Océan Atlantique (houle annuelle et bathymétrie favorable), ainsi que des potentiels hydroliens fluviaux avérés mais très localisés (estuaires, piles de ponts notamment), et des possibilités d'implantation éolienne au large de l'estuaire de la Gironde.

Le littoral de MACS ne dispose pas de sites favorables au développement de l'éolien offshore ni d'hydrolien. En revanche, il dispose d'un important gisement d'énergie houlomotrice.

Les technologies de production d'énergie houlomotrice sont actuellement à des stades de développement. Leur maturité est attendue à moyen terme, entre 5 et 10 ans.

Le conseil régional a lancé en Mai 2014 une étude de positionnement stratégique sur ces filières industrielles. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2014. Ils permettront à la région de fixer un cadre d'accompagnement de la filière et de disposer de perspective pour le développement des projets à l'échelle de notre territoire.

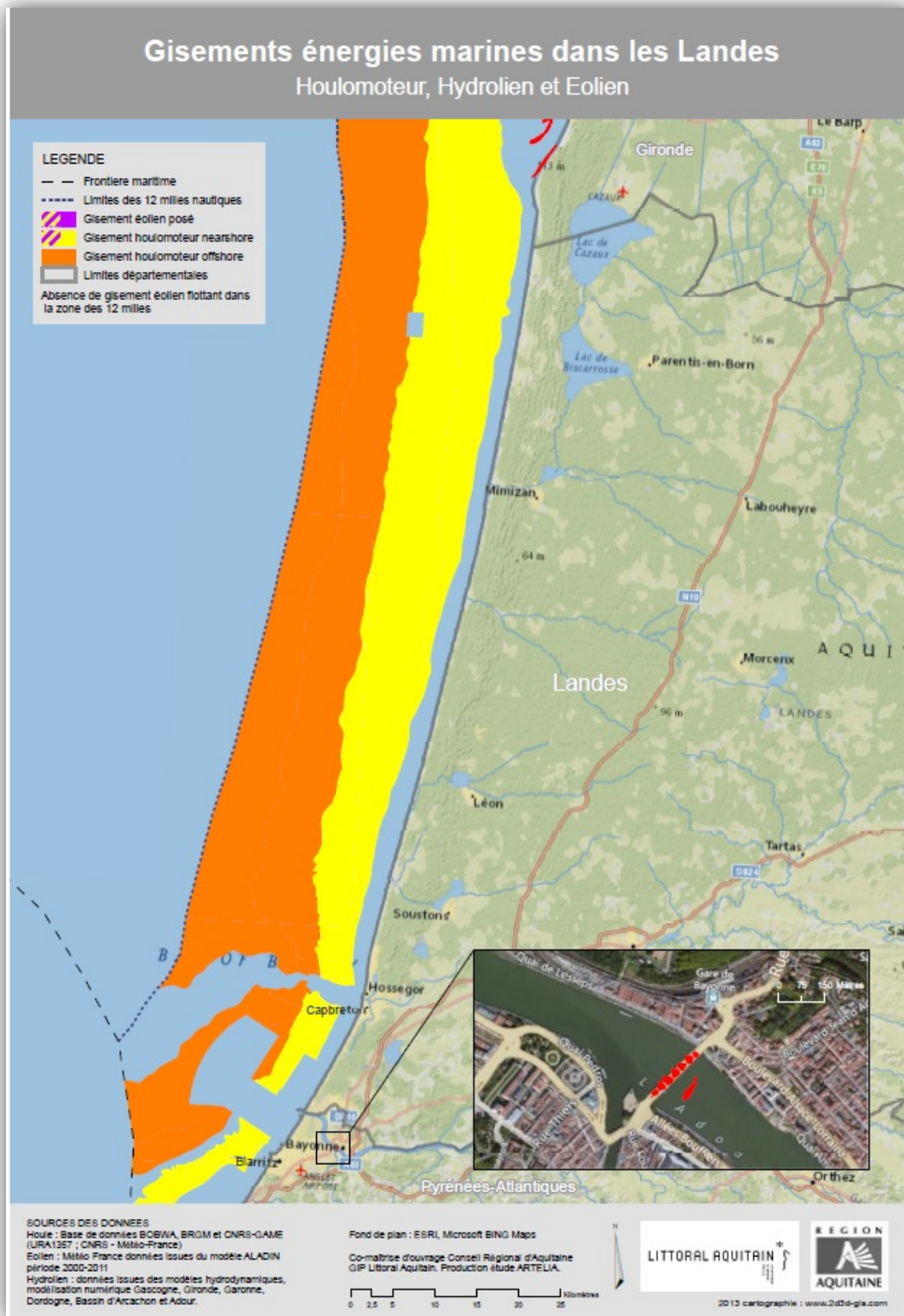


Figure 12 : Gisement énergies marines, source GIP Littoral

4. Enjeux et objectifs stratégiques

4.1. Enjeux

Les enjeux territoriaux d'une stratégie de transition énergétique sont les suivants :

- **La création d'emploi non-délocalisables** dans le domaine de la rénovation énergétique, de la construction et de l'exploitation des équipements de production d'énergie renouvelable.
- **Le maintien de la compétitivité des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages** dans un contexte d'augmentation du prix des énergies, grâce aux économies d'énergie.
- **Le renforcement de l'image « éco - responsable » du territoire** et la réponse aux attentes de la population pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique.

4.2. Rôle de la collectivité

La transition énergétique est fondée sur des politiques majeures d'efficacité, qui seront largement conduites et exécutées par des actions locales, ainsi que sur le développement des énergies renouvelables au plus près des potentiels disponibles : les territoires sont le maillon clef de la mise en œuvre de la transition énergétique.

La politique de transition énergétique se met en œuvre :

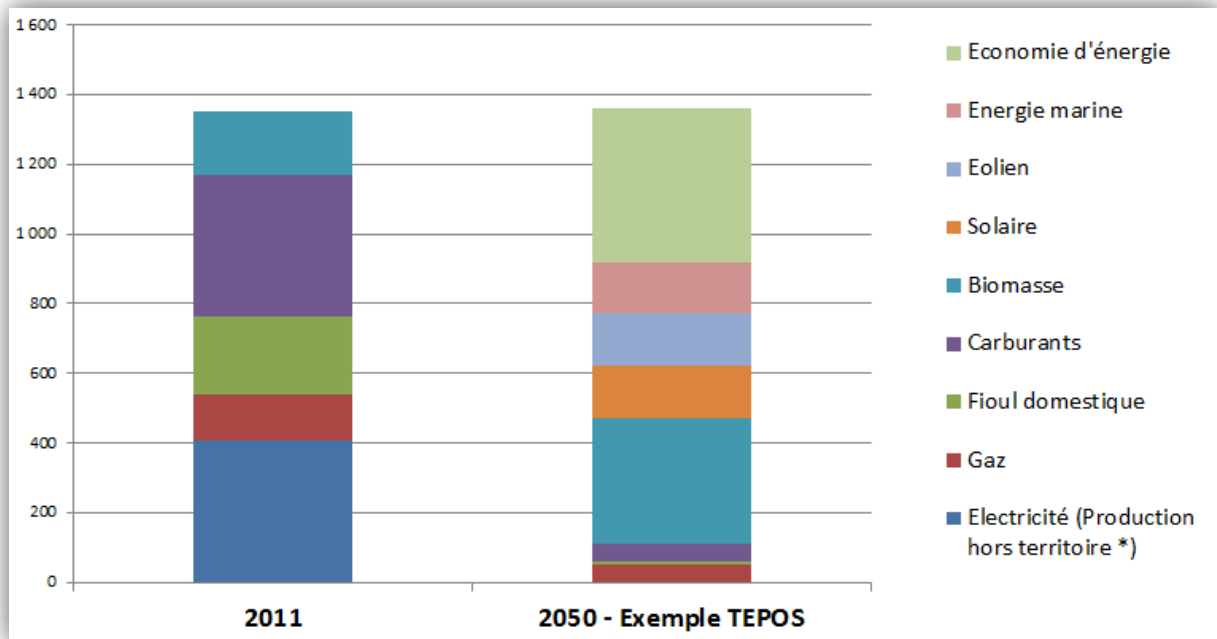
- D'une part, par la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux afin que chacun de réapproprie la question de l'énergie,
- D'autre part, par la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable.

Le projet de loi de programmation pour la transition énergétique reconnaît ce rôle des collectivités.

4.3. Objectifs stratégique : devenir un territoire à énergie positive

4.3.1. Un engagement pertinent

Le territoire de MACS, d'une densité de 93 habitants/km² dispose des ressources suffisantes pour se projeter vers un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.



[*] Sources de production électrique en Aquitaine : 86% Nucléaire, 8% hydraulique, 2% Biomasse, 2% combustibles fossiles, 2% solaire photovoltaïque

Figure 13 : Exemple de projection TEPOS

La communauté de commune peut viser l'objectif de réduire les besoins d'énergie du territoire au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus").

L'accomplissement de la transition énergétique représente la **fin première** du territoire à énergie positive : elle répond aux enjeux fondamentaux du **changement climatique**, de l'**épuisement des ressources fossiles** et de la **réduction des risques industriels majeurs** à l'échelle du territoire.

4.3.1. L'adhésion de MACS au réseau national des TEPOS

Le réseau Territoires à énergie positive rassemble des collectivités locales et territoires ruraux souhaitant aborder la question de l'énergie dans une approche globale du développement du territoire, et autour d'elles les acteurs qui les accompagnent dans la réalisation de leurs objectifs. Son site internet est : www.territoires-energie-positive.fr

Le réseau Territoires à énergie positive dispose d'un conseil, qui assure le suivi et l'orientation de ses activités. L'animation du réseau est aujourd'hui assurée par le CLER.

Le CLER, Réseau pour la transition énergétique, est une association agréée de protection de l'environnement créée en 1984 et habilitée à siéger dans les instances nationales par arrêté du 20 décembre 2013. Il a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, et, plus largement, la transition énergétique. Aujourd'hui, le CLER fédère un réseau de près de 200 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire. Son site internet est : www.cler.org

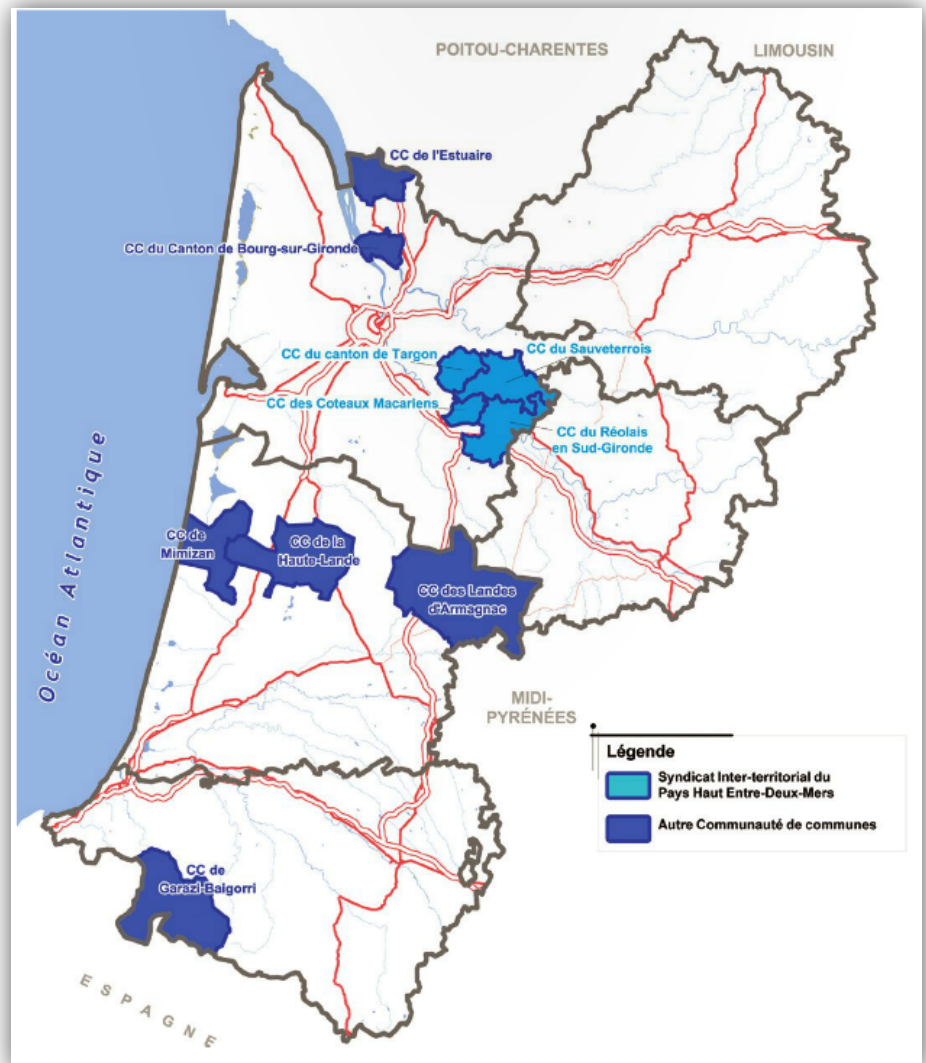
Le conseil communautaire du 26 Juin 2014 a approuvé l'adhésion de la communauté de commune au CLER, Réseau pour la transition énergétique et candidater pour rejoindre le réseau des territoires à énergie positive.

4.3.2. Une dynamique régionale

La région Aquitaine a lancé en 2012 un appel à projet Territoires à Energie Positive. 7 territoires ruraux ont été retenus dont trois territoires Landais :

- la communauté de commune de Mimizan,
- la communauté de commune de la Haute Lande,
- la communauté de commune des Landes d'Armagnac.

Figure 14 : Territoires aquitains engagés dans une démarche TEPOS



5. Organisation de la démarche

5.1. Pilotage et mobilisation

Pour mener à bien cette démarche, l'organisation suivante est proposée :

- **La création d'un comité de pilotage et d'un comité technique associé, composés des institutions ayant des prérogatives en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique**, à savoir le conseil régional, le conseil général, le SYDEC, l'ADEME et les services de l'Etat.
- **La tenue de « Rendez-vous de la transition énergétique » pour mobiliser les acteurs locaux**, à savoir, les chambres consulaires, les syndicats professionnels, les associations, les acteurs économiques du secteur, les organismes publics et parapublics concernés. Ces rendez-vous seront des lieux d'information, de débats et de concertation.
- **L'élaboration d'un plan d'action par approche thématique**, qui pourrait concerner le patrimoine des collectivités, l'habitat, le bois énergie, la méthanisation, l'économie circulaire, l'investissement citoyen, la mobilité électrique, les réseaux intelligents et les énergies marines.

La sobriété énergétique est transversale et ne fait pas l'objet d'une thématique spécifique. De même, la solaire photovoltaïque et thermique sera développé dans le cadres des travaux relatifs au patrimoine des collectivités, de l'habitat, de l'investissement citoyens et des réseaux intelligents. Par ailleurs la thématique des transports et des services de mobilité ne sont pas inclus dans la présente démarche dans la mesure où celle-ci est déjà abordée par la communauté de commune dans le cadre de sa compétence transport.

De nouvelles thématiques de travail pourront être développées selon l'évolution du contexte technique, réglementaire et économique.

5.2. Calendrier prévisionnel

L'organisation de la démarche est basée sur le principe d'amélioration continue d'une politique inscrite dans la durée. Il permettra d'adapter annuellement les actions en fonction de l'évaluation et des évolutions du contexte, technique, économique et réglementaire.



**Document réalisé par la mission « Environnement »,
Pôle Technique de la Communauté de Communes.**

Contact :

Nicolas GENTE
Chargé de mission Environnement,
Energie – Climat
nicolas.gente@cc-macs.org